VAUCLUSE.FR

Soutien aux travaux

connexes à l'aménagement foncier agricole forestier et Environnemental (AFAFE)
Le Conseil départemental de Vaucluse peut apporter son soutien aux maîtres d'ouvrage des programmes (communes, EPCI compétents, associations foncières de propriétaires) pour les travaux connexes à l'aménagement foncier (concernant les suites des opérations lourdes d’aménagement foncier agricole et forestier). Les travaux subventionnés ne devront pas être éligibles à un autre dispositif départemental.

Vaucluse
Chargement...

.

© Département de Vaucluse

Ces travaux

connexes peuvent
être des travaux

d’infrastructures

rurales ou

d’amélioration

foncière directement issus

d'aménagements fonciers agricoles concernant :

• l'environnement,
• le paysage (y compris la plantation de haies),
• la petite hydraulique agricole,
• la voirie rurale et d'exploitation,
• la remise en état des sols des parcelles.

Pour être éligible, le programme des travaux connexes doit :

• présenter un caractère d'intérêt collectif validé par la commission locale d'aménagement
foncier (les travaux réalisés devront respecter ce programme,
• avoir été soumis à enquête publique avec l'estimation des dépenses correspondantes et de
la participation revenant éventuellement aux propriétaires,
• tenir compte des prescriptions énoncées dans l'étude d'impact et des conclusions et
réserves émises par le commissaire enquêteur.
Ce dispositif ne concerne pas les échanges amiables.

Nature de l'aide :

Le Conseil départemental de Vaucluse pourra participer à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux subventionnables.

L'aide maximale s'élèvera à 330 € HT par hectare aménagé.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 CONTACTER

CONTACT

 0490161500

.

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.